

6.2

Réglementation et instructions générales

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Avis de consultation

Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés (concordant au Règlement 23-103)

(Voir section 7.2 du présent bulletin)

6.2.2 Publication

Avis de publication

Règlement 23-103 sur la négociation électronique et concordant

(Voir section 7.2 du présent bulletin)

Avis de publication – Entrée en vigueur

Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché et le Règlement modifiant le Règlement 23-101 sur les règles de négociation et concordant

(Voir section 7.2 du présent bulletin)